



## L'EAU DE BLOIS/AGGLOPOLYS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, assure en lieu et place des communes, le service d'eau potable, soit directement avec l'Eau de Blois/Agglopolys, soit par l'intermédiaire de représentants dans des syndicats d'eau potable.

L'Eau de Blois/Agglopolys a pour mission la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable. Elle doit, pour ce faire:

- Assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement des réseaux, ouvrages, équipements ;
- Contrôler la qualité de l'eau, du service rendu de manière générale ;
- Assurer la relation avec les usagers (gestion des abonnements, relève, facturation et recouvrement, information...);

- Investir, adapter le patrimoine aux besoins, au contexte réglementaire et aux évolutions techniques.

**Communes concernées :** Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Chailles, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, Marolles, Molineuf, Orchaie, Rilly-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Santenay, Seur, Villebarou, Villerbon.

**Tarifs sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

### Contact :

L'eau de Blois/Agglopolys - Hôtel d'Agglomération, 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 0 806 000 139 (coût d'un appel local) aux heures d'ouverture du service clientèle + 24h/24 pour les urgences techniques.  
[eau@agglopolys.fr](mailto:eau@agglopolys.fr) - [eaudeblois.agglopolys.fr](http://eaudeblois.agglopolys.fr)

## EAU POTABLE : LES BONS GESTES

Au vu des récents et réguliers épisodes de sécheresse, la ressource en eau devient un enjeu majeur pour notre société. Il devient primordial aujourd'hui, pour chacun, de réinterroger son comportement.

Chaque français consomme en moyenne 147 litres d'eau par jour. 93 % de cette eau est dédiée à l'hygiène et au nettoyage et 7 % à l'alimentation.



Découvrez ici quelques gestes du quotidien pour réduire votre consommation.



### Récupérer l'eau de pluie pour éviter d'utiliser de l'eau potable pour arroser le potager ou les fleurs de son jardin

- L'eau de pluie, contrairement à l'eau potable, ne nécessite pas d'énergie pour sa production et sa distribution. Elle est aussi une alternative en cas de restriction d'arrosage lors des pics de sécheresse.
- Utiliser l'eau de pluie permet de préserver les ressources en eau douce, notamment l'été, lorsque les nappes phréatiques baissent. L'hiver, lorsque celles-ci se rechargent, laisser ouvert son récupérateur pour laisser infiltrer l'eau dans le sol.
- Raccorder un récupérateur d'eau à la gouttière permet d'éviter le ruissellement de l'eau de pluie dans les rues ou dans les réseaux d'assainissement (et donc l'engorgement des stations d'épuration, notamment en cas de fortes pluies).

### Le saviez-vous ?

- 38 % de l'eau utilisée au quotidien ne nécessite pas d'être potable ! C'est le cas pour l'arrosage du jardin et le nettoyage extérieur.
- Sur la Communauté d'agglomération de Blois, 1 m<sup>2</sup> de toiture permet de récupérer 642 litres d'eau par an



**Il est conseillé de laver sa voiture dans une station de lavage pour plusieurs raisons :**

- Moins gourmand en eau qu'un lavage « maison » au jet d'eau, le lavage haute pression ne nécessite que 50 à 60 litres d'eau par véhicule. Un lavage à domicile peut consommer jusqu'à 500 litres d'eau pour une seule voiture ! De plus, en station de lavage, l'eau utilisée est recueillie, traitée voire recyclée.
- Lorsque vous nettoyez votre voiture chez vous, les eaux de lavage chargées de détergents, d'huiles et d'hydrocarbures risquent de polluer l'environnement en s'infiltrant dans le sol, ou en étant rejetées dans un cours d'eau via le réseau d'eaux pluviales.

**Le saviez-vous ?**

Il est également possible de nettoyer sa voiture en utilisant la méthode de lavage sans eau. Ce nouveau procédé est écologique et peut même être pratiqué sous la forme d'un service à domicile.



**Une douche consomme en moyenne 75 litres d'eau, un bain, le double !**

- Réduire son temps de douche de 15 à 5 min permet de diviser par 3 la consommation d'eau.
- Couper l'eau pour se savonner permet d'économiser 20 litres d'eau par douche.
- Une douche plus courte économise également l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau.
- Fermer le robinet le temps du brossage des dents, rasage, savonnage des mains

**Astuces !**

- Pour maîtriser sa consommation d'eau, penser à :
- l'économiseur d'eau sur les robinets et les flexibles de douche. Pour un confort identique, la consommation d'eau est divisée par 2.
  - le mitigeur thermostatique : l'eau chaude arrive plus vite.

**Le saviez-vous ?**

Il existe des toilettes avec un lavabo intégré à la chasse d'eau permettant de recycler l'eau du lavage des mains dans la cuvette !



**Des équipements peu coûteux sont disponibles pour réduire votre consommation d'eau :**

- Installez, dans vos toilettes, une chasse d'eau à double débit (3 et 6 litres) si c'est possible. Sinon, vous déposez dans le réservoir une bouteille d'eau pleine et fermée pour réduire sa taille et l'eau consommée à chaque utilisation. Le nombre et le volume des bouteilles dépendent de la taille et de la forme du réservoir.

**Astuces !**

- Vous pouvez aussi faire le choix d'une douchette économique, pour une puissance et un confort préservés, mais permettant de réduire de 50 % votre consommation d'eau.
- Privilégiez une douche à un bain : cela permet non seulement d'économiser l'eau, mais aussi l'énergie qu'il faut pour la chauffer.
- Ne laissez pas l'eau couler inutilement : en faisant la vaisselle, en se brossant les dents, en se rasant...



#### Optimiser l'utilisation de ses appareils ménagers (lave-linge et lave-vaisselle)

- Faire tourner ses machines à laver pleines. Remplir sa machine à moitié, c'est consommer le même volume d'eau inutilement. Et moins utiliser un appareil, c'est prolonger sa durée de vie.
- Ne pas rincer la vaisselle avant le passage dans le lave-vaisselle (il convient néanmoins d'enlever les restes de nourriture pour ne pas l'endommager)

#### Astuces !

- À l'achat, choisir une machine adaptée à la taille de son foyer.
- Privilégier les lave-linges et lave-vaisselles économes en eau en s'aidant de l'étiquette énergie ! Pour un lave-vaisselle, la consommation d'eau varie de 15 à 19 litres, pour un lave-linge de 40 à 50 litres.



#### Les fuites gaspillent l'eau potable et augmentent votre facture d'eau.

#### Pour repérer les fuites d'eau et surveiller votre consommation :

- Relevez les chiffres de votre compteur d'eau le soir avant de vous coucher, fermez les robinets et observez la consommation le lendemain matin : si les chiffres sont identiques, tout va bien. Sinon, il y a sans doute une fuite.
- Relevez votre compteur tous les mois pour surveiller votre consommation.
- Étudiez votre facture : elle fait apparaître les consommations des années précédentes. Comparez avec la nouvelle consommation. Si vous constatez une forte augmentation sans avoir d'explication, il y a peut-être une fuite.

#### Astuce !

Fermez votre arrivée d'eau en cas d'absence prolongée pour limiter les dégâts liés à une fuite

#### Le saviez-vous ?

Les dispositions réglementaires permettent de dégrever une partie de la consommation, en cas de fuite sur canalisations. Attention, une fuite sur un chauffe-eau, un robinet ou une chasse d'eau ne donne pas droit à un dégrèvement.



#### Le paillage consiste à déposer sur le sol des matériaux pour le protéger. Cette technique a de nombreux avantages :

- réduit le besoin en eau des plantes, en limitant l'évaporation et en maintenant l'humidité du sol.
- garde la fraîcheur de la terre et peut également protéger du froid.
- nourrit le sol par la décomposition du paillis et crée de l'humus.
- protège du lessivage lors des fortes pluies et de l'érosion, et maintient la perméabilité du sol.
- favorise la microfaune du sol, favorable à sa fertilité et à la biodiversité.
- réduit le désherbage, en coupant l'accès des mauvaises herbes à la lumière, si le sol a été bien désherbé préalablement au paillage.

#### Astuces !

- Utilisez vos déchets verts pour pailler votre sol !
- Arrosez votre jardin à l'eau de pluie, grâce à un récupérateur qui collecte les eaux de pluie.
- Arrosez tôt le matin ou tard le soir pour limiter la perte en eau par évaporation.

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

### Conseil et accompagnement

Agglopolys conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation.

### Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, Agglopolys, avec les services du Conseil départemental de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement.

Durant les travaux, l'utilisateur a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil départemental passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Agglopolys réalise également les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien ainsi que les contrôles préalables aux ventes.

### Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant.

Le coût des interventions est révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Pour connaître le tarif en vigueur : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

## EAUX USÉES : LES BONS GESTES

### Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

### Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les rapporte à mon pharmacien.
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.



Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération  
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 0806 000 139 ou [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

*Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.*

Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

### Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.

**Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**



Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération  
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 0806 000 139 ou [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)

## EAUX PLUVIALES : LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

### Les limites du réseau d'assainissement classique

Le dérèglement climatique et l'urbanisation croissante génèrent des volumes d'eaux pluviales de plus en plus importants. Les systèmes d'assainissement sont plus fréquemment saturés avec des risques de débordement des réseaux sur la voie publique (inondation) ou de déversement dans les milieux naturels. Pour faire face à ces situations, les investissements sont de plus en plus coûteux : renforcement des réseaux, construction de bassins d'orage, surdimensionnement des stations d'épuration...)

Une autre solution existe : réduire les apports d'eau dans les réseaux par une gestion de l'eau de pluie au plus près de son lieu de précipitation, on parle de **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)**. L'enjeu est donc de « déconnecter » l'eau pluviale du réseau d'assainissement en permettant son infiltration immédiate dans les sols.

En s'infiltrant dans les sols, elle permet aux nappes phréatiques, qui constituent des volumes d'eau douce souterraine, de se recharger. Elle permet aussi aux cours d'eau, indispensables au maintien de la biodiversité, d'être alimentés l'été.

### Une évolution vers la gestion intégrée des eaux pluviales

La Communauté d'agglomération de Blois s'est engagée dans une politique ambitieuse de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, qui consiste essentiellement à :

- gérer la pluie au plus près du lieu où elle tombe ;
- ne pas mettre l'eau en mouvement ;
- limiter l'imperméabilisation et favoriser les végétaux et la biodiversité

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'agglomération de Blois, en vigueur depuis le 13 janvier 2023, définit les règles nouvelles à respecter dans ce domaine. Il prévoit la gestion de l'eau de pluie à l'échelle de chaque parcelle aménagée.

L'ensemble des acteurs publics et privés est appelé à s'engager dans cette démarche :

- **Domaine public** : Il s'agit de saisir chaque opportunité d'infiltration des eaux pluviales lors de nouvelles constructions ou de l'aménagement du patrimoine bâti existant.  
Par exemple : réaménagement d'une cour d'école, d'une place de village, d'un parking...
- **Domaine privé** : Entreprises, promoteurs immobiliers, constructeurs, comme les particuliers, sont encouragés par Agglopolys à mettre en place des solutions de gestion intégrée des eaux pluviales. Pour les particuliers en maison individuelle, il s'agit de déconnecter ses gouttières du tout-à-l'égout pour stocker ou infiltrer l'eau de pluie à la parcelle. Pour les nouvelles constructions de maisons ou les travaux sur l'existant qui nécessitent un permis de construire, la prise en compte de la gestion de l'eau pluviale à la parcelle est désormais obligatoire.



Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération  
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 0806 000 139 ou eau@agglopolys.fr

## LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : ACCÈS ET ABONNEMENT GRATUITS

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, ainsi que la Médiathèque de Veuzain/Agglopolys sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition....

### Des documents en tous genres

**Les livres et la presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...

- **Le multimédia** : films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne** : pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), presse, plateforme d'autoformation.

### Des services

- **Un accès à Internet et des initiations en informatique** : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit. Initiations sur rendez-vous.
- **Des accueil de groupes et de classes** sur rendez-vous.

### 24h/24 et 7j/7

- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliothèques.agglopolys.fr

- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de la bibliothèque Abbé-Grégoire et de la médiathèque Maurice-Genevoix, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés

### Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques : [bibliotheques.agglopolys.fr](http://bibliotheques.agglopolys.fr)  
Recevez des informations personnalisées.

### Nouveau : un abonnement 100 % gratuit pour tous !

Depuis septembre 2023, l'abonnement annuel au réseau des bibliothèques d'Agglopolys (bibliothèque Abbé-Grégoire et médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, et médiathèque de Veuzain-sur-Loire) est devenu gratuit pour tous, quel que soit son lieu de résidence et son âge.

L'abonnement est individuel (possibilité de s'inscrire à n'importe quel moment de l'année), valable 1 an et pour les 3 bibliothèques d'Agglopolys.

Il permet d'emprunter des documents (15 imprimés, 1 liseuse, 10 CD ou vinyles, 7 DVD, 2 jeux vidéo) et d'avoir accès aux ressources en ligne (cinéma, presse, formations, cours...).

Alors, n'hésitez plus : franchissez les portes de l'une des bibliothèques d'Agglopolys et abonnez-vous !

### Comment s'abonner ?

Se rendre au sein d'une des trois bibliothèques d'Agglopolys aux horaires d'ouverture muni de :

- une pièce identité
- accord du représentant légal pour les mineurs

Les mineurs de plus de 11 ans peuvent s'inscrire seuls en présentant les pièces nécessaires.

### Horaires d'ouverture

#### Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

#### Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

Fermeture : lundi

#### Médiathèque de Veuzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Veuzain-sur-Loire

Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Fermeture : lundi, mardi et vendredi

Horaires d'été (juillet-août) consultables sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)



## LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

### La piscine Tournesol

**Activités : à l'année, au trimestre ou à la séance !**

Retrouvez un programme d'activités (enfants, adultes ou seniors) variées et adaptées à tous les niveaux de pratique sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).

#### Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

#### Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi, jeudi et vendredi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 8h30-13h45

#### Vacances scolaires

**Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :**

Du lundi au vendredi : 10h-19h45

Samedi : 14h30-19h45

Dimanche : 8h30-13h45

#### Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45

Exceptés : 14 juillet : 10h-19h45

15 août : 12h-19h45

Samedi - dimanche : 10h-19h45

#### Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

#### Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes handicapées et leur accompagnateur (se munir de la carte d'invalidité).

Tarifs pour les habitants de l'agglomération\* :

<b>Une entrée plein tarif</b>	3.20 €
<b>Carte de 10 entrées</b>	27,50 €
<b>Une entrée tarif réduit</b> (fournir justificatif) - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, du FNS.	2.20 €

\*Tarifs valables jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

#### Contact

**Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain  
41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30  
agglopolys.fr**

### Le Centre aquatique Agl'eau

#### Univers aquatique

Horaires 2024	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
<b>Lundi</b>	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Mardi</b>	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Mercredi</b>	10h-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Jeudi</b>	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Vendredi</b>	11h45-14h 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
<b>Samedi</b>	9h-21h	9h-21h	9h-21h
<b>Dimanche</b>	9h-19h	9h-19h	9h-20h

#### Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h

Dimanche : 10h-19h

**Tarifs (habitants d'Agglopolys - jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024) :**

Univers aquatique - adulte plein tarif : 6,30 €

Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,85 €

Univers balnéo et aquatique : 17 €

Tous les tarifs sont consultables sur [agl-eau.fr](http://agl-eau.fr)



#### Contact

**Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre  
Brossolette - 41000 Blois  
Tél. 02 54 79 70 30  
[agl-eau.fr](http://agl-eau.fr) ou [contact-agleau@uspa.asso.fr](mailto:contact-agleau@uspa.asso.fr)**

### Les piscines saisonnières

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) !



## LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys.

### Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

### Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h / 16h30-17h30) ou le samedi (9h-10h). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.



### Signaler un animal errant

Contactez votre mairie ou Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 9h à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police nationale ou à la gendarmerie de votre secteur.

### Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés, chatons abandonnés sur espaces publics
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

### Tarifs 2024 (révisibles tous les ans)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 56,25€ (frais doublés dès la 2<sup>e</sup> capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 28,14 € par jour
- Identification éventuelle : 64,78 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

### Les chats dans l'agglomération

Les chats bien portants trouvés dans la rue ne sont pas pris en charge par la fourrière animale d'Agglopolys.

#### Le rôle du propriétaire de l'animal

- Les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 doivent être **identifiés**.
- La **stérilisation** est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée des chats.
- Certains **vaccins** sont obligatoires.

#### Contacts utiles :

- Association *Ecole du chat* de Blois : 06 81 28 80 93.
- SPA de Sassay : 02 54 79 57 85

#### Contact :

**Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité**  
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois  
Tél. 02 54 90 35 35 - ssa@blois.fr

#### ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

#### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h et 16h30-17h30  
Samedi : 9h-10h

Appeler au préalable au 02 54 74 16 73 pour prendre rendez-vous

## LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.



### Un accueil personnalisé des familles

Le personnel des *Crématoriums de France* à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

### Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante.

L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Le moment de recueillement est personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium (maître de cérémonie) accompagne chaque famille dans la préparation et le déroulement de l'hommage au défunt. Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

### Horaire d'accueil :

**Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.**

**Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.**



### Contact :

Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - [valdeloire@crematoriums.fr](mailto:valdeloire@crematoriums.fr)